

Lons Le Saunier, le 26 septembre 2019.



Communiqué de presse

## ***Procès de l'ex-PDG du groupe SMOBY : enfin !***

La CGT du Jura se félicite de l'ouverture du procès le 30 septembre prochain, de Jean-Christophe BREUIL ancien PDG du groupe SMOBY.

Rappelons qu'en 1995, lorsque JC Breuil a repris le groupe après son grand-père, fondateur, il a rapidement eu la folie des grandeurs : rachat de plusieurs autres entités (Majorette, Solido, Berchet...) mais aussi des délocalisations de production.

Et surtout, nous avons eu connaissance en 2006, de possibles malversations financières : comptes dans des paradis fiscaux notamment, transfert financiers importants entre les filiales du groupe en France et des comptes à l'étranger.

En effet, nous avons eu des informations confidentielles, que nous avons transmises au Préfet du Jura et à la justice en 2006. Nous avons eu notamment l'information qu'une société domiciliée à Hong-Kong, n'apparaissait pas dans l'organigramme du groupe, « EFFECTIVE LABEL LIMITED ». Cette société était détenue à 50 % par la Société CORINVEST GROUP SA immatriculée dans les Iles Vierges Britanniques et à 50 % par la Société ICM CONSULTING et MANGEMENT enregistrée dans l'Isle de MAN qui sont deux paradis fiscaux qui permettent l'anonymat des actionnaires et l'opacité dans les transferts de fonds !

Cette société « EFFECTIVE LABEL LIMITED » avait pour mission principale de **collecter 6 %** sur l'ensemble des achats de SMOBY en Asie. Cette commission obligatoire, est versée par les fournisseurs, et encaissée par cette société "fantôme". Le versement des commissions transitait par la Hong Kong and Shanghai Banking Corp. « **EFFECTIVE LABEL LIMITED** » existait à l'époque depuis quelques années, et tous les ans prélevait 4 à 5 millions d'euros qui n'apparaissaient pas dans les comptes officiels de SMOBY !

Nous avons aussi eu connaissance d'autres abus financiers comme la création de SCI qui bénéficiaient personnellement à JC BREUIL, ces SCI notamment « JCB01 » et « JCB39 » étaient propriétaires de locaux comme ceux de SMOBY ENGINEERING à Moirans, facturant à ces sociétés d'énormes loyers qui retournaient ainsi dans la poche de Jean-Christophe BREUIL.

Les années qui ont suivi ont vu la dégringolade du Groupe SMOBY, étranglé financièrement par ces prélèvements financiers d'une part, et par une mauvaise gestion d'autre part. La conséquence a surtout été sociale : près de 800 suppressions d'emplois sur l'ensemble des filiales française, pour un total à l'époque de 1200 salariés. Lors du rachat (enfin) par un groupe industriel allemand qui a permis de maintenir (un peu) le groupe SMOBY, désormais SMOBY TOYS, il n'y avait plus que 450 salariés dans notre région.

La CGT a œuvré pendant les années qui ont suivi, lors des différents plans de licenciements, à limiter au maximum les conséquences des suppressions d'emplois et pour améliorer les plans sociaux : départs anticipés en retraite, étalement des dettes des salariés négociée avec la Banque de France.

Après près de 12 ans d'instruction, tout cela doit être débattu au Tribunal Correctionnel de NANCY  
Union Départementale CGT - Maison des Syndicats - 76, rue St-Désiré 39000 LONS LE SAUNIER  
Tél : 03.84.24.43.65 Fax : 03.84.24.01.39 - Courriel : [ud39@cgt.fr](mailto:ud39@cgt.fr) - Site : [www.cgtjura.fr](http://www.cgtjura.fr)

La CGT qui a œuvré à faire connaître tout cela, s'est constituée partie civile, et sera présente au Tribunal de NANCY lors de l'ouverture du procès le 30 septembre 2019 à 9 H.  
La CGT sera représentée par Maître CANOY Avocat à la Cour.

Cette affaire montre que lorsqu'il y a des malversations financières, les paradis fiscaux, les actionnaires qui se gavent de dividendes, ce sont toujours à la fin les salariés qui font les frais de la situation. C'est pourquoi, depuis longtemps la CGT exige partout dans le monde une transparence complète dans l'ensemble des mouvements financiers des entreprises.

Malheureusement, les salariés qui sont les premiers lésés dans cette affaire, n'ont aucune indemnisation possible, alors que beaucoup ont perdu leur emploi, ont eu des difficultés financières ou personnelles du fait des licenciements.

Gilles RIZZI,  
Ancien délégué syndical Central SMOBY,  
06.30.93.94.29

Richard DHIVERS,  
Secrétaire Général de la CGT du Jura  
06.83.13.96.68